

Cheptel avicole

Dernière mise à jour : 04 décembre 2023



En dehors des enquêtes de structure effectuées par Statbel (années 0-3-6), les chiffres disponibles pour le secteur avicole, proviennent d'un échantillon représentatif, établi sur base du nombre d'animaux (+/- 98 % de l'effectif). Les données n'étant pas complètes en termes de détenteurs, une analyse sur l'évolution des indicateurs n'est pas possible. A titre informatif, les données sont disponibles dans l'onglet « données sources ».

Cette fiche présente le cheptel avicole au travers de facteurs tels que le nombre total de places de volailles, de détenteurs et de places moyennes par exploitation. Ces éléments sont analysés selon une approche territoriale. Seules sont considérées les exploitations dont l'enregistrement à l'ARSIA est requis, soit celles détenant au moins 50 poules pondeuses ou 200 places pour poulets de chair ou encore au moins 200 volailles au total.

En 2020, l'enquête relative au recensement agricole a été réalisée dans l'ensemble des exploitations avicoles (417 élevages wallons). Ces agriculteurs dénombreaient 8,5 millions de places, soit 8 fois plus qu'en 1990. En 30 ans, le nombre de places moyen par exploitation de poulets de chair ou de poules pondeuses a fortement progressé. La tendance à la hausse du nombre de volailles de 2021 est redescendue et les chiffres estimés de 2022 sont équivalents à ceux de 2020.

En 30 ans, le cheptel avicole a fortement progressé quelle que soit sa finalité, et cette progression est particulièrement rapide ces dernières années

En 2020, le nombre de places de volailles est de 8,5 millions, avec 75 % de poulets de chair et 21 % de poules pondeuses, le reste du cheptel étant constitué d'autres volailles : coqs de reproduction, canards, dindes, etc. La tendance en 2022 semble être équivalente.

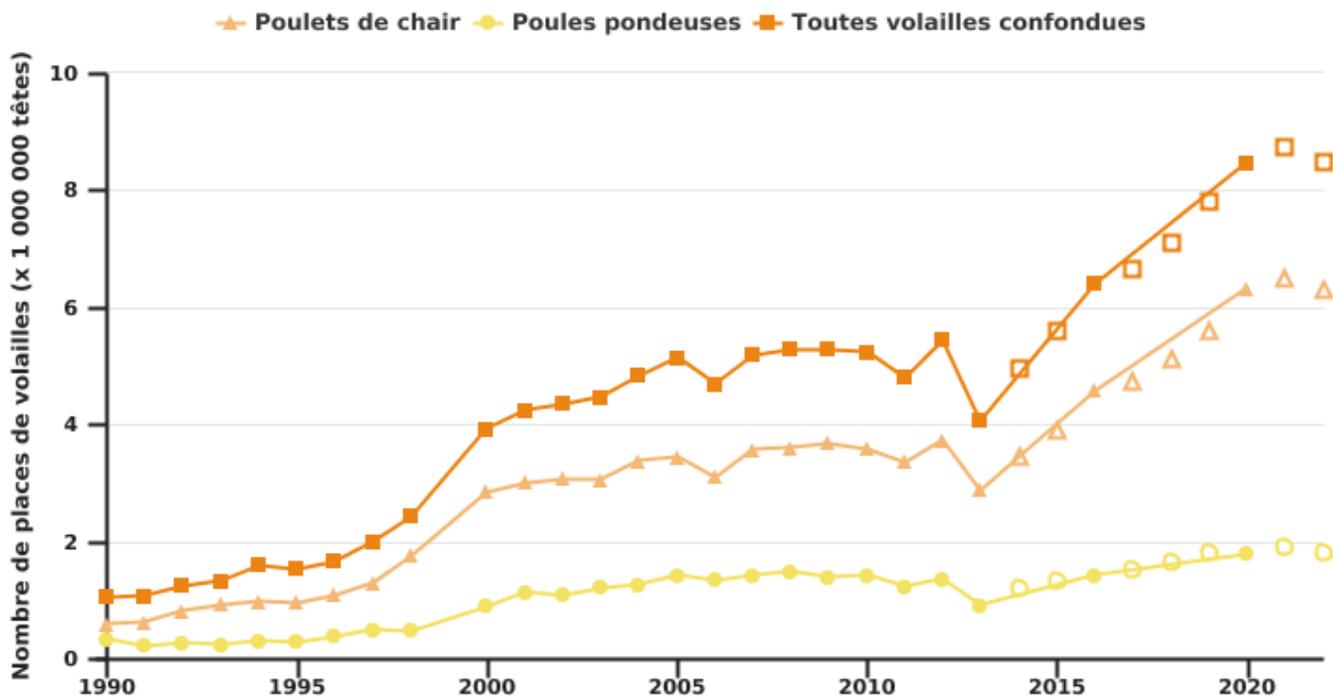
Malgré plusieurs changements dans la collecte des données par Statbel^[1] ayant entraîné des ruptures dans les séries statistiques, tout particulièrement visibles pour le nombre total de places de volailles, on peut néanmoins établir qu'en 30 ans, l'effectif wallon a été multiplié par 8. Cette évolution n'est pas

linéaire et est marquée par deux moments d'accélération : le premier entre 1995 et 2000 (crises sanitaires dans la production bovine, changement de politique au niveau des prix garantis, etc.) et le second entre 2013 et aujourd'hui (diversification attractive : facilité de mise en place, politique favorable, prix, etc.).

Avec 6,3 millions de places, les poulets de chair représentent la majorité de l'effectif de volailles wallonnes. En trois décennies, la Wallonie a vu le nombre de places de poulets de chair multiplié par 10. En 1990, les poulets de chair dominaient déjà le paysage avicole wallon mais dans une moindre mesure (56 % du cheptel avicole). L'accroissement annuel moyen a été d'environ 170 000 places ces 30 dernières années. Mais depuis 2013, celui-ci est encore plus intense avec 450 000 places par an. Considérant qu'il y a environ 6 lots de poulets de chair par an (en considérant les élevages alternatifs), le nombre de poulets de chair produit par an est de maximum 38 millions de poulets. Selon le Collège des producteurs^[2], environ un quart des poulets proviennent d'élevages alternatifs.

En 2020, l'effectif wallon de poules pondeuses est de 1,8 million de places, ce qui correspond environ à 1,8 million de poules. Il a été multiplié par 5 depuis 1990. Malgré cette notable progression, les poules pondeuses perdent de leur importance dans la production avicole wallonne. En effet, de 31 % du cheptel avicole en 1990, elles n'en représentent plus que 21 % en 2020. Comme pour les poulets de chair, avec une progression moyenne de 145 000 places par an depuis 2013, la progression s'est accentuée par rapport à celle enregistrée depuis 1990 (50 000 places par an).

Evolution du nombre de places de volailles

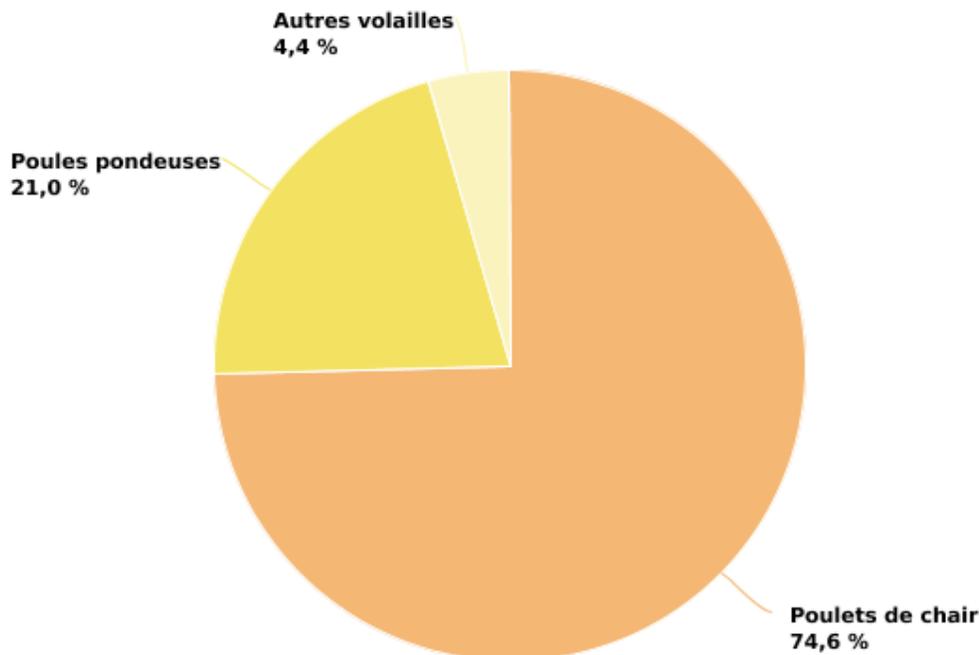


Les points « non pleins » représentent les chiffres relatifs aux échantillons réalisés certaines années. Seules les années complètes sont reliées entre elles (points « plein »)

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

Composition du cheptel avicole en 2020



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

Evolution du cheptel avicole

Le développement du secteur avicole en Belgique repose sur une demande de viande dite blanche en constante augmentation depuis 1990. Elle est dûe, en partie, à l'évolution du mode de vie et à l'essor de la grande distribution, la viande de volaille se prêtant mieux que d'autres à certains conditionnements.

Pour faire face à cette demande, le secteur s'est organisé : la production de poulets de chair est devenue généralement intensive, avec un indice de transformation très favorable, permettant de concurrencer les autres viandes, notamment la viande bovine. La Wallonie, cependant, est longtemps restée à l'écart de ce mouvement, au contraire de la Flandre qui bénéficie de la proximité des ports pour l'approvisionnement en aliments et l'écoulement des bas morceaux par l'exportation. Pourtant, la Flandre, faisant face aux enjeux environnementaux liés à ce type de production, n'a plus pu poursuivre une croissance effrénée de ce type d'élevage sur son territoire.

A partir de 1996, le cheptel wallon a fortement progressé, notamment suite aux crises successives qu'a connu le secteur bovin entre autres. L'élevage de poulets de chair est considéré par les exploitations comme un moyen de diversification facile à mettre en place. Encore aujourd'hui, comme l'élevage de porcs, cette production représente une source de diversification du revenu, ce qui, dans le climat économique actuel, explique son essor dans notre région.

Comme pour les poulets de chair, les élevages de poules pondeuses se sont intensifiés au cours du temps grâce à la sélection et à l'utilisation d'aliments concentrés. La production s'est également concentrée en Flandre, notamment aux alentours des grands ports d'importation. Après une baisse de l'effectif jusqu'au début des années 90, le nombre de poules pondeuses est reparti à la hausse.

En Wallonie, la production avicole, que ce soit en poulets de chair ou poules pondeuses, est caractérisée par l'essor des volailles issues de productions alternatives, surtout depuis les années 2000. Cela a commencé par la production biologique. La Wallonie représente la part la plus élevée des volailles de productions alternatives du pays (Filagri^[3]).

- La Wallonie ne dispose que d'un sixième du cheptel national, malgré une forte progression de cette production dans le namurois

La production avicole n'est pas répartie de manière uniforme sur le territoire wallon. Cette activité est pratiquement absente de certaines **régions agricoles** comme la région jurassique. En 2020, 58 % des volailles wallonnes se situent dans la région limoneuse et le Condroz. Il y a trente ans, la région limoneuse dominait à elle seule le paysage avicole, possédant la moitié des effectifs de volailles.

Trois régions agricoles regroupent 75 % des poulets de chair : la région limoneuse, le Condroz et la Famenne. Quelle que soit la région, le nombre de places augmente depuis 1990. Cependant, à la suite d'une expansion importante du nombre de poulets de chair, la Famenne réalise, de loin, la plus forte progression, passant de moins de 3 000 places en 1990 à plus d'un million de places, en 2020. En trente ans, la Famenne est devenue la troisième région de Wallonie dans ce secteur, avec un sixième de l'effectif wallon.

Avec 37 % des poules pondeuses en 2020, la région limoneuse est incontournable pour cette production. Le Condroz et l'Ardenne se distinguent également pour leur production d'œufs, regroupant 40 % de la production wallonne.

Les **provinces** de Hainaut, de Namur et de Liège concentrent presque 80 % de la production wallonne de volailles. En 1990, avec la moitié de la production régionale, le Hainaut domine le paysage avicole wallon. Cependant, en 2020, avec un effectif multiplié par 24 en trois décennies, la province de Namur a détrôné le Hainaut.

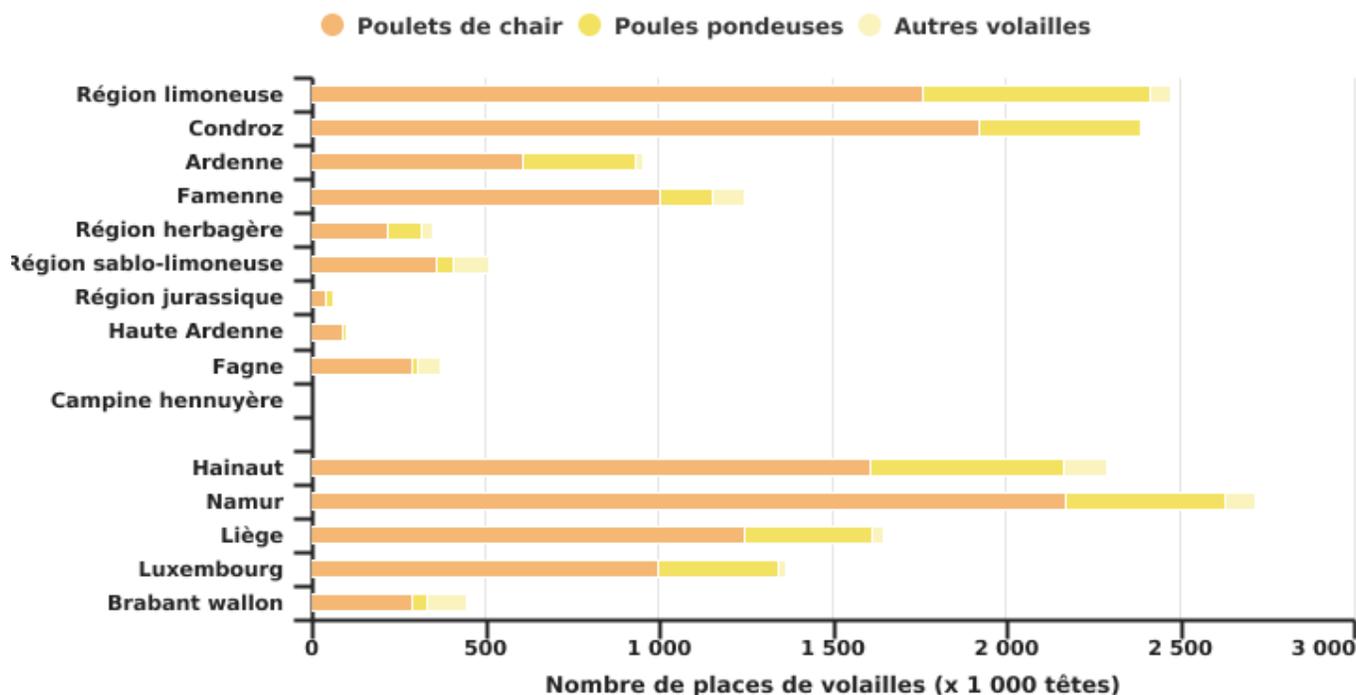
La répartition des poulets de chair est identique à celle observée pour l'ensemble des volailles. Alors que l'effectif de poulets de chair de la province de Namur était le petit effectif en 1990, sa progression fulgurante place cette province à la première place en 2020, juste devant le Hainaut.

Le Hainaut demeure la plus grande province productrice d'œufs regroupant un tiers des poules pondeuses en 2020. Avec 26 % des poules pondeuses, la province de Namur arrive en seconde position suivie par la province de Liège et celle de Luxembourg. Cette dernière a fortement progressé depuis 30 ans, passant de 18 000 à 350 000 places de poules pondeuses.

Avec 45 millions de places de volailles en 2020, la **Flandre** domine largement le paysage avicole belge. Cependant, la progression en Flandre, au cours des trois dernières décennies, est cinq fois moins forte qu'en Wallonie. La Wallonie prend progressivement position dans le secteur de la volaille, en passant de 4 % de l'effectif belge à 16 % entre 1990 et 2020. Par contre, en amont et en aval de la production avicole, on observe qu'en dehors des filières de qualité différenciée, les producteurs wallons dépendent fortement des acteurs de la filière situés en Flandre.

La répartition nationale des poulets de chair et des poules pondeuses est identique à celle des volailles avec un peu plus de 80 % des animaux localisés en Flandre. Avec plus de 30 millions de places de poulets de chair et 10 millions en poules pondeuses, la Flandre est l'acteur principal de ces deux filières en Belgique. Comme pour la Wallonie, la progression du nombre de places de poulets de chair a été plus rapide que pour les poules pondeuses.

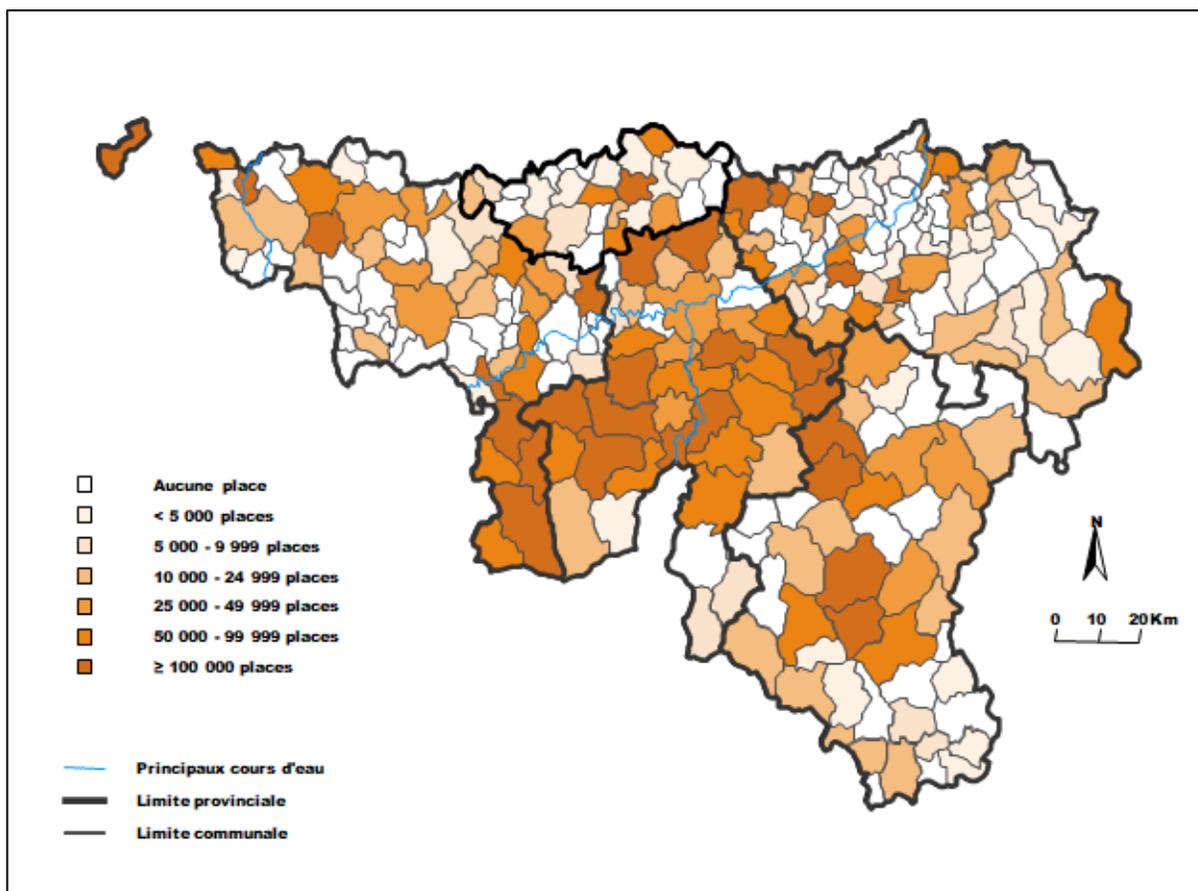
Répartition des places de volailles en 2020



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

Répartition des volailles par commune en 2020



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

Depuis 1990, le nombre de détenteurs de poulets de chair a fortement progressé tandis qu'il a diminué pour les poules pondeuses même si cette tendance à la baisse s'inverse depuis 2013

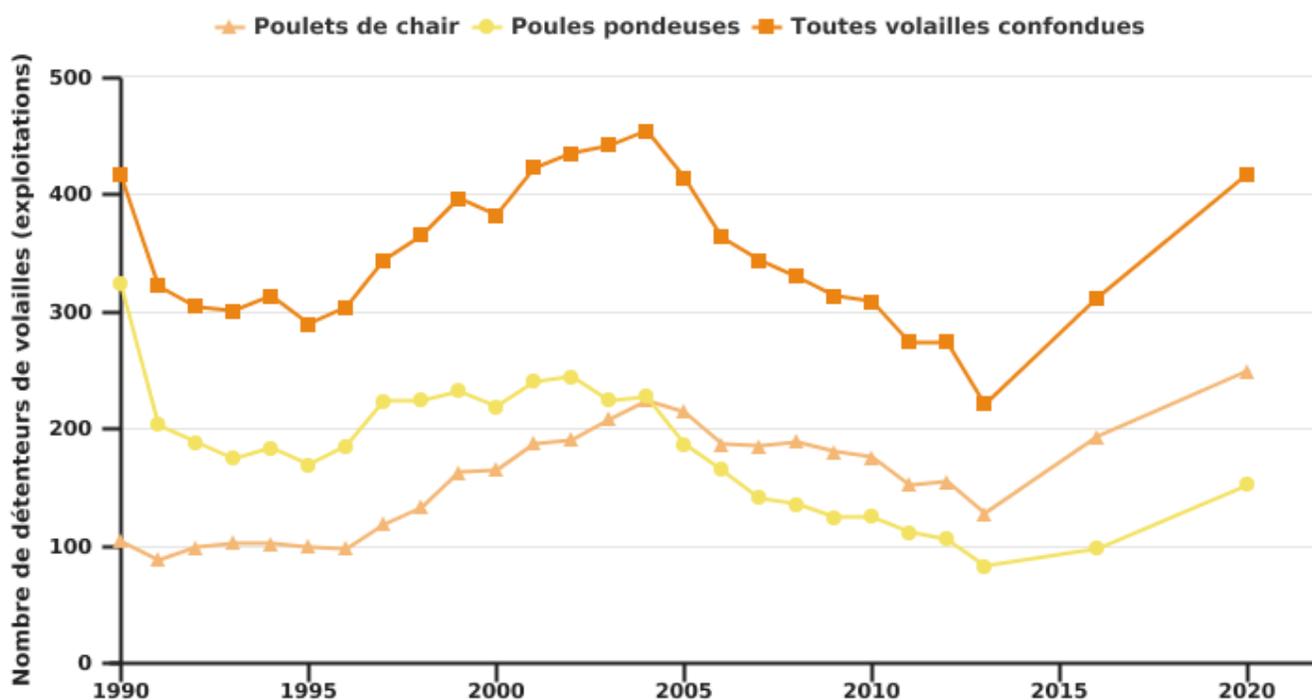
En 2020, en Wallonie, on dénombre 417 éleveurs, soumis à l'obligation d'enregistrement, c'est-à-dire de plus de 200 volailles ou de plus de 200 poulets de chair ou de plus de 50 poules pondeuses. Depuis 1990, le nombre de détenteurs évolue en dents de scie. Cette évolution correspond à des changements stratégiques de la Politique Agricole Commune [PAC] : diminution des prix garantis en 1992 dans certains secteurs tels les céréales, bovins, sucre, etc., orientation vers le développement durable en 2004 et, en 2013, soutien aux modes de production de qualité différenciée. La filière avicole réagit rapidement aux nouvelles règles car cette production représente une diversification économique intéressante.

En 2020, la production avicole est présente dans au moins 3 % des exploitations wallonnes. Ce pourcentage a doublé depuis 1990, malgré la diminution du nombre de détenteurs de volailles, moins rapide que celle observée au niveau du nombre total d'exploitations wallonnes.

En 2020, 249 agriculteurs détiennent plus de 200 places de poulets de chair et 152, plus de 50 en poules pondeuses. Les détenteurs de poules pondeuses sont donc moins nombreux que les éleveurs de poulets de chair. Le phénomène inverse était observé en 1990, où la répartition entre les détenteurs de poules pondeuses et de poulets de chair était de l'ordre de 75 % - 25 %.

L'augmentation du nombre de détenteurs de poulets de chair est importante, celui-ci ayant été multiplié par 2,4 depuis 1990. On constate l'inverse pour les poules pondeuses dont les détenteurs sont deux fois moins nombreux. Ce secteur se professionnalise et les petites exploitations ont tendance à stopper cette production.

Evolution du nombre de détenteurs de volailles



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

- Deux tiers des détenteurs sont flamands quelle que soit la production avicole en 2020 mais la Wallonie progresse rapidement au niveau des poulets de chair

8 détenteurs de volailles sur 10 sont localisés dans 4 **régions agricoles** : le Condroz, la région limoneuse, la Famenne et l'Ardenne, les deux premières étant prédominantes avec respectivement plus de 25 % des éleveurs. En 1990, il y avait également 4 régions majoritaires mais il s'agissait de la région limoneuse (41 % de l'effectif wallon) suivie par la région herbagère, le Condroz et la région sablo-limoneuse. Alors que la région limoneuse a perdu un tiers de ses détenteurs, le Condroz, la Famenne et l'Ardenne ont progressé.

La répartition des détenteurs de poulets de chair est pratiquement identique à celle observée pour l'ensemble des volailles. En trente ans, le Condroz a quintuplé son nombre de producteurs pendant que la Famenne l'a multiplié par 14. La région limoneuse est restée stable. En 1990, la moitié des détenteurs était localisée dans cette région agricole.

Les détenteurs de poules pondeuses sont majoritairement localisés en région limoneuse ainsi que dans le Condroz. Ensemble, ces deux régions regroupent plus de la moitié des producteurs d'œufs. Quelle que soit la région agricole, le nombre de détenteurs a diminué depuis 30 ans.

Avec 32 % des détenteurs de volailles, la **province** de Namur a l'effectif le plus important, suivie par la province de Hainaut et celle de Liège, respectivement avec 24 % et 21 %. En 1990, avec 42 % de la production régionale, la province de Hainaut dominait le paysage avicole. Ce n'est plus le cas actuellement suite à l'effet combiné d'une diminution de l'effectif dans cette province et d'une progression de l'effectif namurois.

Au niveau des poulets de chair, la province de Namur (39 % des détenteurs) a largement dépassé le nombre de détenteurs de la province du Hainaut (20 %). Depuis 1990, la progression de la province de Namur est fulgurante avec un effectif qui a plus que quintuplé alors que celui du Hainaut est le seul à avoir diminué.

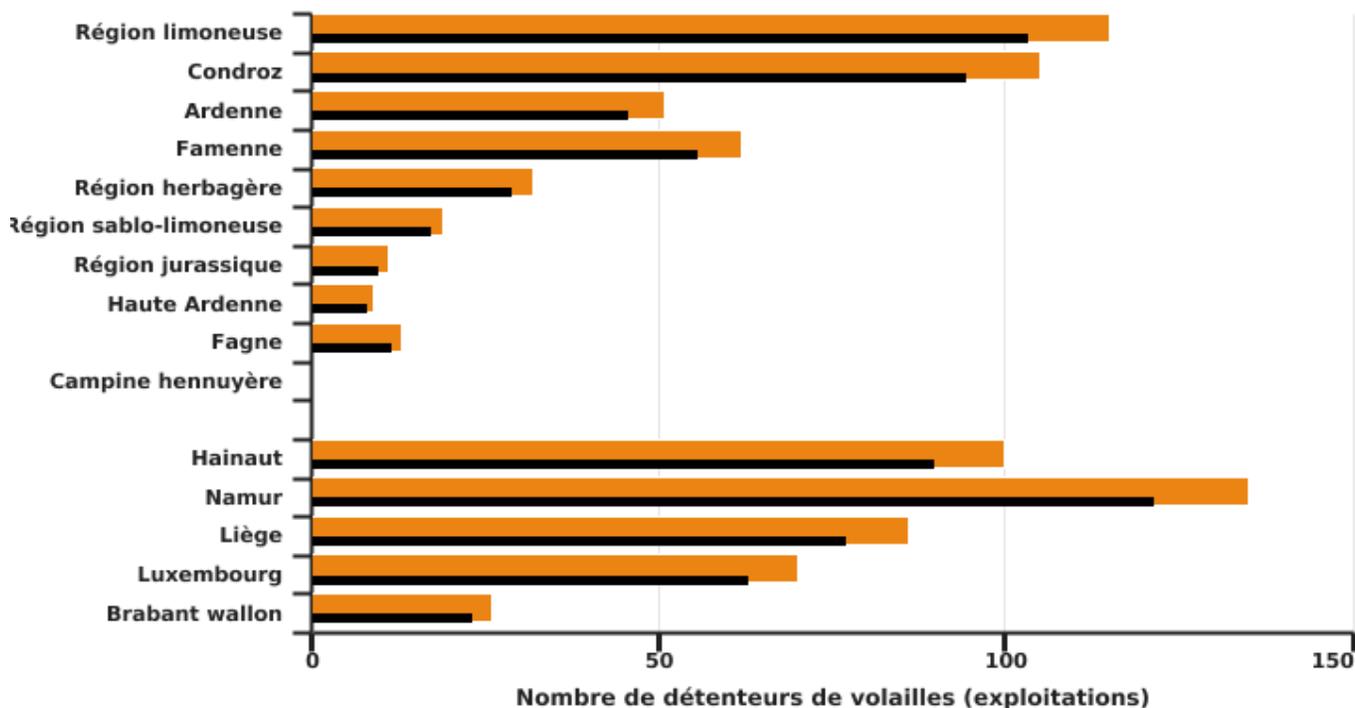
Le Hainaut reste la province ayant le plus grand nombre de détenteurs de poules pondeuses avec un tiers de l'effectif wallon. Avec un quart des détenteurs, la province de Liège se situe à la seconde place. Quelle que soit la province, le nombre de détenteurs a diminué depuis 1990.

Avec 855 détenteurs de volailles, la **Flandre** héberge 67 % de l'effectif belge. Depuis 1990, la Wallonie a pris une place un peu plus importante grâce à l'augmentation du nombre de détenteurs de poulets de chair, passant de 18 % à 33 % des détenteurs belges de volailles.

Sept détenteurs de poulets de chair sur dix sont localisés en Flandre, soit 490 éleveurs. Alors que la Wallonie a doublé son effectif depuis 1990, celui de la Flandre a été divisé par deux.

La répartition des détenteurs de poules pondeuses, avec deux tiers des producteurs en Flandre, est proche de celle des poulets de chair. La Flandre a perdu proportionnellement plus de détenteurs que la Wallonie.

Répartition des détenteurs de volaille en 2020



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

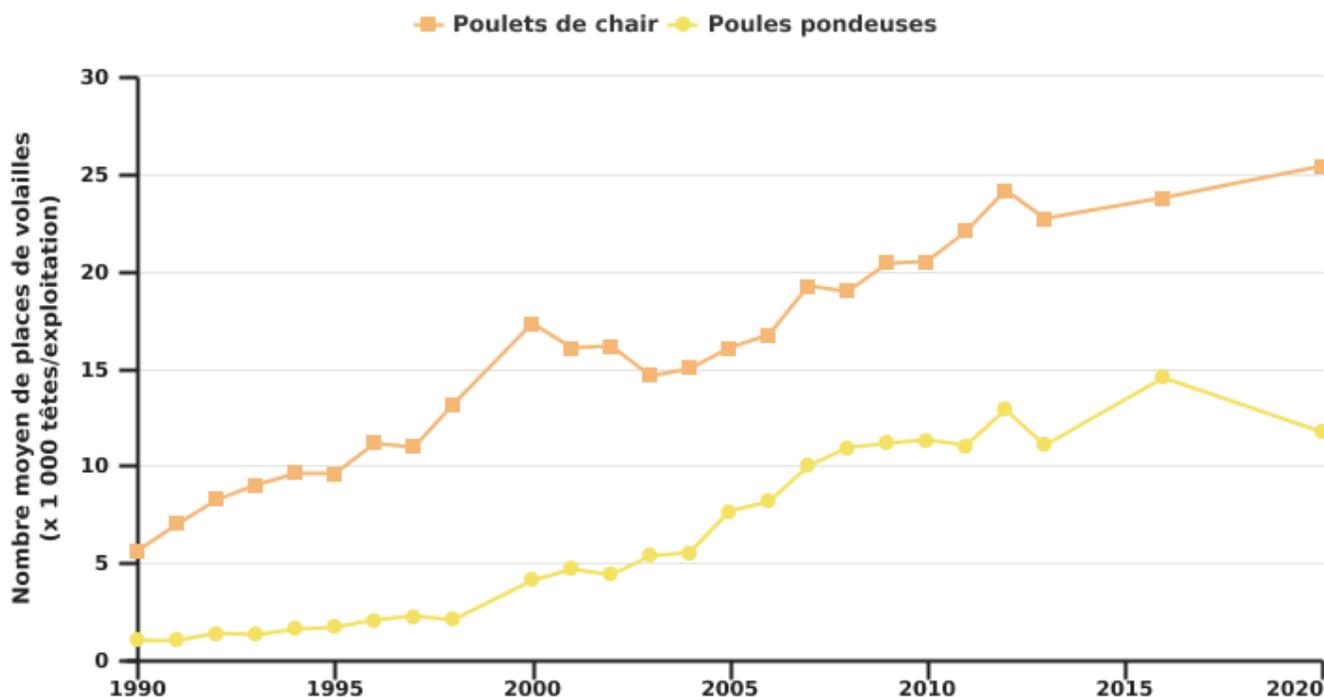
© SPW - 2023

Depuis 30 ans, le nombre de places par exploitation a fortement progressé que ce soit pour les poulets de chair ou pour les poules pondeuses

En 2020, le nombre moyen de places de poulets de chair est de 25 300. Ce chiffre a quadruplé entre 1990 et 2020.

En ce qui concerne les poules pondeuses, le nombre moyen de places par exploitation est de 12 000 en 2020. Le secteur se professionnalise, le nombre de petits détenteurs diminue rapidement au profit d'ateliers plus importants, ce qui entraîne une augmentation de places par exploitation. Celui-ci a donc été multiplié par 12 entre 1990 et 2020.

Evolution du nombre moyen de places poulets de chair et de poules pondeuses par exploitations



Attention! Le décrochage observé à partir de 2014 résulte d'un changement de méthodologie de l'organisme de statistique qui réalise les enquêtes (Statbel).

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

- La Flandre dispose d'un nombre de places nettement supérieur à la Wallonie.

Le nombre de places par exploitation de poulets de chair le plus important se situe dans la **région sablo-limoneuse**. En 2020, cette région ne regroupe que 7 détenteurs mais ceux-ci ont en moyenne environ 52 000 places. Trois autres régions dépassent le nombre de places moyen wallon : la Fagne, la région limoneuse et le Condroz. Exception faite de la Haute Ardenne qui est restée relativement stable, toutes les régions ont au moins doublé leur taille depuis 1990. La progression la plus importante se situe en Famenne avec un nombre moyen de places multiplié par 26, passant de 900 places en moyenne par exploitation en 1990 à plus de 23 000 en 2020.

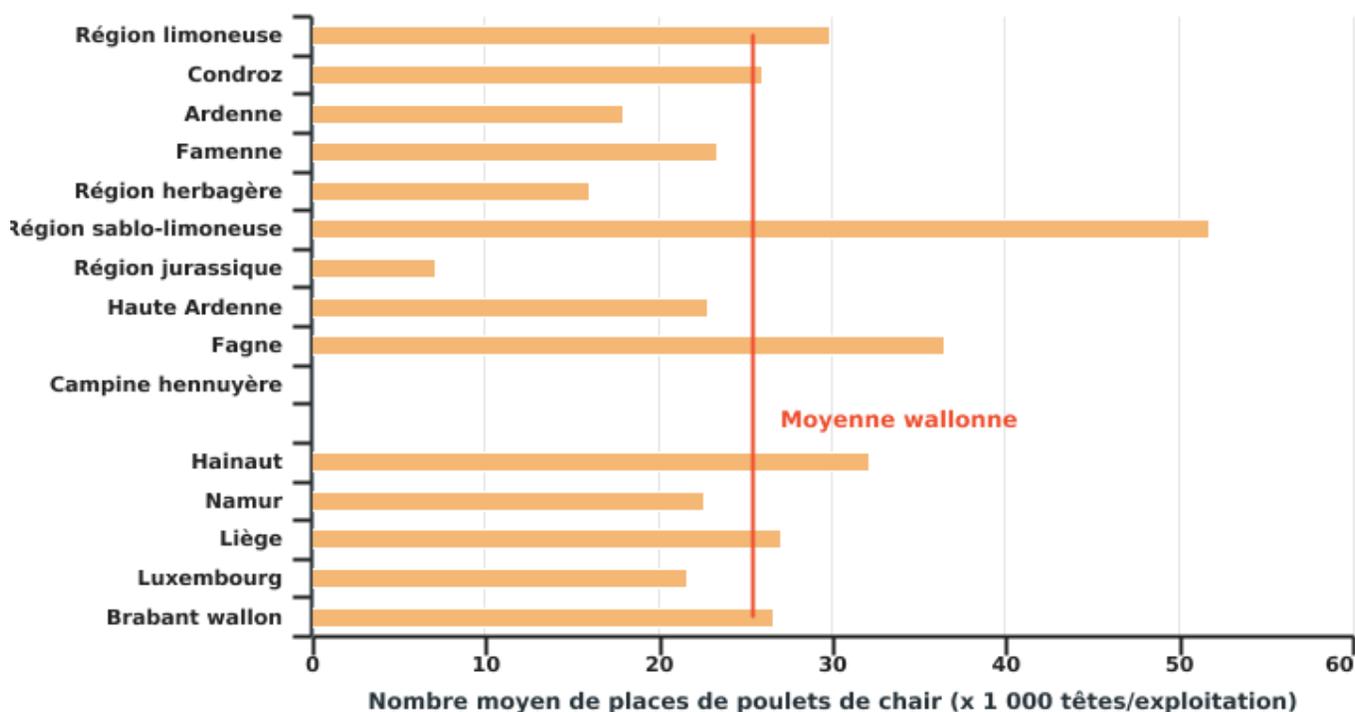
En 2020, avec plus de 20 000 places en poules pondeuses en moyenne par exploitation, l'Ardenne est la région agricole disposant du nombre de places moyen le plus important. Le Condroz et la région limoneuse dépassent également la moyenne wallonne mais dans une moindre mesure. En 1990, l'Ardenne n'existait pratiquement pas dans le paysage avicole wallon avec en moyenne 209 places par exploitation. Cette région a connu la plus forte progression.

On observe des différences assez nettes selon les **provinces**. En 2020, la province de Hainaut est en première position avec 32 200 places de poulets de chair loin devant la province de Luxembourg qui n'en compte que 21 700. En trente ans, c'est la province de Namur qui a fait le plus grand bond en termes d'évolution, le nombre de places moyen a été multiplié par 9 pour arriver à 22 600 places de poulets en 2020.

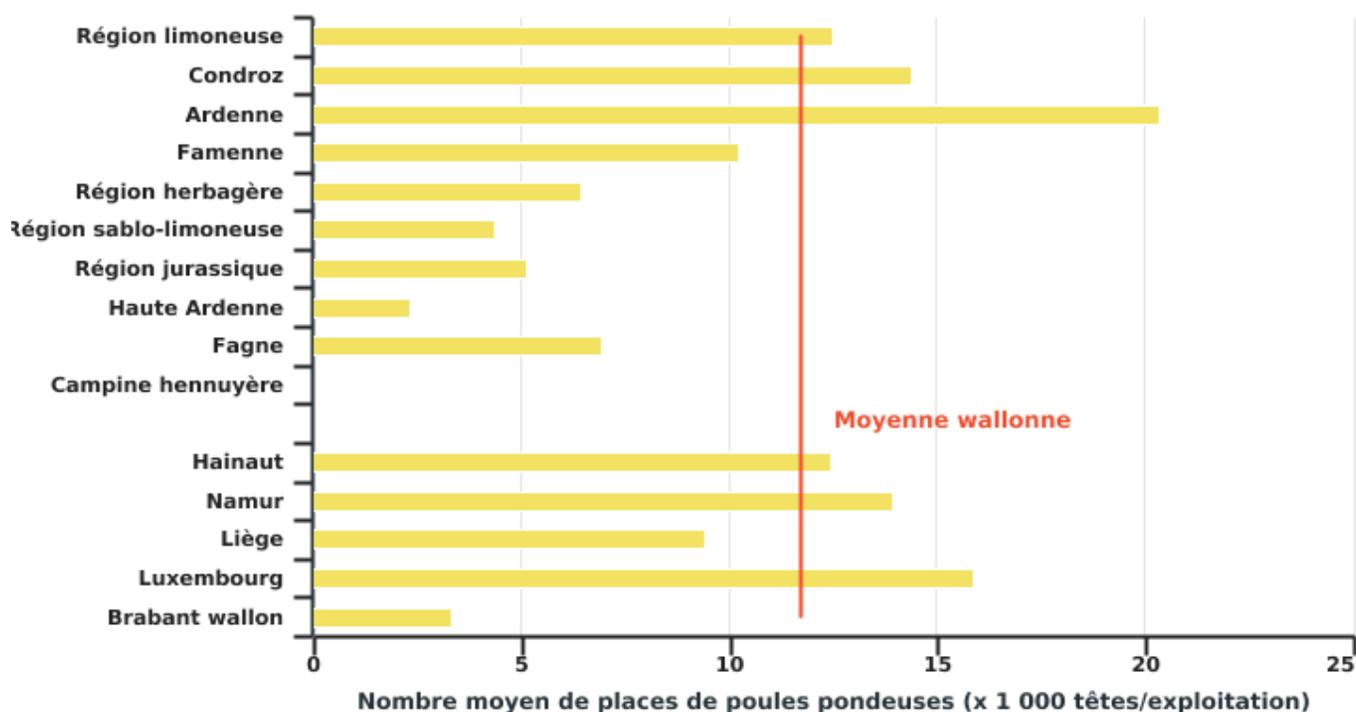
Concernant les poules pondeuses, trois provinces ont une taille supérieure à la moyenne wallonne : les provinces de Luxembourg, de Namur et de Hainaut. Leur cheptel varie de 12 500 à 15 900 places par exploitation. En 1990, la province de Luxembourg a en moyenne les plus petites exploitations avec 625 places. C'est la plus forte progression en trente ans.

La **Flandre**, avec 63 000 places en poulets de chair et 38 000 places en poules pondeuses par exploitation en 2020, dispose pour ces deux productions d'un nombre de places 2,5 et 3,2 fois plus important que la Wallonie. La production avicole wallonne, que ce soit en poulets de chair ou en poules pondeuses, est caractérisée par l'essor des volailles de qualité différenciée. Sur les 30 dernières années, l'augmentation de la taille des exploitations a été plus rapide en Wallonie qu'en Flandre, ce constat se marque davantage pour le secteur des poules pondeuses.

Nombre moyen de places poulets de chair par exploitation selon la région agricole ou la province en 2020



Nombre moyen de places de poules pondeuses par exploitation selon la région agricole ou la province en 2020



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

Depuis 30 ans, les producteurs de moindre dimension laissent petit à petit la place à des producteurs plus importants, c'est particulièrement vrai pour les poulets de chair

En 2020, les "petits" détenteurs, ayant entre 10 000 et 24 999 places de poulets de chair, représentent seulement 30 % du total des détenteurs wallons, avec un nombre moyen de 16 800 places. La moitié des poulets de chair est détenu par des producteurs de plus de 50 000 places. Ces derniers sont en constante évolution et représentent 14 % des détenteurs wallons.

En 1990, 54 % des détenteurs avaient moins de 2 499 places de poulets et disposaient de 690 places, ce qui correspond à 7 % du cheptel de l'époque. En 30 ans, cette catégorie est la seule à voir son effectif se réduire. Comme pour les autres productions, les grands détenteurs (>25 000 places) étaient pratiquement absents du paysage avicole à cette époque : un tiers des poulets de chair wallon était dans les mains de ces 5 détenteurs.

Les producteurs de poules pondeuses se caractérisent, en 2020, soit par un petit cheptel (moins de 1 000 places de poules) ou, à l'inverse, par un très grand cheptel (plus de 10 000 places). La première

catégorie reprend 53 % des détenteurs, qui disposent d'un cheptel moyen de 160 places de poules pondeuses. Ensemble, ils ne détiennent que 0,7 % du cheptel wallon. La seconde catégorie regroupe 32 % des détenteurs et 93 % du cheptel wallon. En moyenne, ils détiennent 33 700 places. Seuls 5 % des détenteurs ont plus de 50 000 places ce qui équivaut à élever ensemble 39 % du cheptel wallon avec un cheptel moyen de 86 000 places par exploitation.

Les éleveurs de plus de 50 000 places n'existaient pas en 1990. A cette époque, 9 éleveurs sur 10 avaient moins de 1 000 places avec 140 places en moyenne par exploitation. Ces éleveurs ne représentaient que 12 % des volailles wallonnes. Par contre, quatre poules sur dix étaient élevées dans des exploitations disposant de 25 000 à 49 999 places de poules. Ces détenteurs, ayant en moyenne 33 800 places, ne représentaient que 1 % du paysage avicole wallon.

[1] Statbel: Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie

[2] Collège des producteurs : Organisme servant d'interface entre les Producteurs, les pouvoirs publics et les acteurs des filières.

[3] Filagri : il s'agit d'un portail des 11 filières agricoles wallonnes développé par les services opérationnels du Collège des Producteurs.

En savoir plus ?

Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- Arsia :
<https://www.arsia.be/identificationvolailles/volailles-queelles-demarches-dois-je-entreprendre-aupres-de-larsia-pour-detener-des-animaux/>
- Collège des producteurs :
<https://filagri.be/aviculturecuniculture/le-secteur-aviculture-cuniculture/>

